

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 9 juin 2023

N° 2023 – 24

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation

Le 12/05/2023

Date d'affichage

Le 12/05/2023

Objet de la délibération 2023-24 :
Élection des délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **14 JUIN 2023**

Et publication ou notification

du **14 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 9 juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHACORNAC Emmanuelle

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusés : Monsieur BERAUD Jean-Yves qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle seulement pour cette délibération, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration Madame FELGINES Florence.

Monsieur BARRET Denis a été désigné secrétaire de séance.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;
Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Madame CHACORNAC Emmanuelle rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

AR Prefecture

I) Vérification du quorum

043-214302333-20230609-2023_24-DE
Reçu le 14/06/2023

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 11

- Majorité des membres en exercice : 8

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

II) Composition du bureau électoral

Mme CHACORNAC Emmanuelle 1ère adjointe, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame DURAND Claudine, Monsieur MAZOYER Gérard, et Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, FOURNET-FAYARD Marjolaine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

III) Élection des délégués et des suppléants

Une seule liste paritaire est déposée et enregistrée.

Elle est composée de Monsieur Beraud Jean-Yves, Madame CHACORNAC Emmanuelle, Monsieur JACQUES Cyrille, Madame FELGINES Florence, Monsieur MAZOYER Gérard, Madame GIRAUD Corinne.

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

La liste ci-dessus a obtenu 14 voix.

La présidente du bureau électoral proclame les résultats définitifs : 3 sièges de délégués, sont élus : Monsieur Beraud Jean-Yves, Madame CHACORNAC Emmanuelle, Monsieur JACQUES Cyrille

IV) Élection des suppléants

La présidente du bureau électoral proclame les résultats définitifs : 3 sièges de suppléants, sont élus : Madame FELGINES Florence, Monsieur MAZOYER Gérard, Madame GIRAUD Corinne

Fait et délibéré, le 12 juin 2023,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20230609-2023_24-DE
Reçu le 14/06/2023